



Objet du contrat de prêt :	<b>Prêt financement Travaux de Construction Maison de Santé Pluridisciplinaire</b>
Versement des fonds :	<b>La totalité ou versée dans les 8 mois de la signature du prêteur.</b>
Taux d'intérêt annuel :	<b>Taux fixe de 4.08%</b>
Base de calcul des intérêts :	<b>Paiements des intérêts à termes échue, périodicité trimestrielle</b>
Echéances d'amortissement : et d'intérêts :	<b>Remboursement du capital à l'échéance finale</b>
Remboursement anticipé :	<b>Aucune indemnité de remboursement anticipé</b>
Frais de dossier :	<b>0,20 %</b>

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le **Crédit Agricole**.

- **DIT** que les sommes nécessaires au remboursement des échéances seront inscrites chaque année au budget en dépenses obligatoires.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat et les pièces y afférents.

**Ainsi fait les jour, mois, an susdits.**

*Certifié exécutoire le 08/07/24*

Envoyé en préfecture le 08/07/2024 Reçu en préfecture le 08/07/2024 Publié le 08 07 2024 ID : 030-213000763-20240704-D2024_33-DE
---

**Le Maire  
Laurent NADAL**

